

POINT DE L'ORDRE DU JOUR :

MOTION N° : 1

PRESENTEE PAR : Groupes Socialiste, Communiste et Europe Ecologie Lorraine

EXPOSE SOMMAIRE DES MOTIFS :

Le principe d'une taxe poids lourds, officiellement « taxe nationale sur les transports de marchandises » a été très largement approuvé en 2009, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Un dispositif similaire, issu de la directive européenne « Eurovignette », est déjà en vigueur en Allemagne, en Slovénie, en Autriche et en République tchèque. La Suisse, pour sa part a instauré en 1985 une vignette de transit pour tous les véhicules et en 2001, une taxe au kilomètre pour les poids lourds.

Le dispositif européen permet d'harmoniser les règles de financement des infrastructures et a pour effet d'inciter les transporteurs à rationaliser leurs déplacements et à limiter les transports à vide ou à emprunter le fret ferroviaire.

En France, les sommes collectées par l'écotaxe devaient être affectées aux collectivités territoriales ainsi qu'à l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) dans le but d'améliorer les infrastructures de transport et de développer des modes de transports plus durables, partagés et alternatifs.

Ecomouv, une société basée en région lorraine, en compensation des restructurations militaires, employant 157 salariés, était chargée de collecter l'écotaxe auprès des entreprises de transports.

Le parcours chaotique de l'écotaxe s'est achevé récemment par l'annonce du Gouvernement de sa « *suspension sine die* ».

Cette décision suscite une grande incertitude quant au financement des infrastructures de transports, remet en cause la transition énergétique dont notre pays a besoin et provoque une inquiétude légitime quant à l'avenir des salariés d'Ecomouv.

Par la présente, les élus du Conseil Régional de Lorraine demandent au Gouvernement des garanties sur le financement des infrastructures et sur l'avenir des salariés d'Ecomouv, pour lesquels le Conseil Régional de Lorraine a engagé d'importants moyens lors de leur formation.

TEXTE DE LA MOTION :

Le Conseil Régional de Lorraine, déplore la décision du Gouvernement d'annuler cette taxation écologique sur les poids lourds, dite écotaxe.

Il demande :

- que cette décision ne puisse, en aucune façon, remettre en cause la nécessité de mettre en place un dispositif visant à dégager des ressources pour financer des infrastructures de transports dont notre pays a besoin dans l'application des principes de la transition énergétique
- au Gouvernement d'envisager la possibilité d'une régionalisation des ressources qui seront décidées pour répondre aux problématiques spécifiques de chaque région,
- de considérer la Région Lorraine comme région volontaire pour expérimenter tout nouveau système que le Gouvernement pourrait décider
- que la situation des salariés d'Ecomouv soit prise en considération, pour garantir à chacun le maintien dans l'emploi
- que le Conseil Régional soit associé à toutes initiatives et procédures qui pourraient être engagées au bénéfice des salariés
- le respect des engagements pris par l'Etat à l'endroit de la Lorraine dans le cadre des restructurations militaires décidées en 2008.

SIGNATURES :



M. VAILLANT



M. TIRLICIEN



M. HARAU

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

- *Motion déposée le :*

- *Incidence financière :* OUI NON

AVIS DE LA COMMISSION COMPETENTE

AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES